

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires

Déclaration du groupe de l'UNSA

Comment nourrir la population en sortant du modèle de l'après-guerre ? Telle est la question posée par cet avis. Il montre combien les leviers à activer sont nombreux et divers pour pouvoir nourrir convenablement les populations dans le cadre d'une gestion raisonnée et durable des espaces et des ressources.

Ainsi progresser dans le sens d'une alimentation durable nécessite de tracer des caps politiques clairs, d'impulser des orientations publiques volontaristes et de soutenir les dynamiques déjà à l'œuvre. Cela doit se faire au plan national mais aussi à l'échelle européenne, comme le précise la préconisation 14 qui souligne, à juste titre, la nécessité de repenser la PAC à l'aune de l'indispensable transition agroécologique et d'une autonomie alimentaire européenne repensée.

Cet avis n'ignore pas non plus la question sociale et le fait qu'une partie non négligeable de nos concitoyens, pour des raisons économiques, non seulement ne mangent pas à leur faim mais se nourrissent aussi de façon déséquilibrée. Le phénomène de précarité alimentaire, touchant des millions de personnes dans notre pays, s'est largement accru avec la crise de la COVID 19. Il doit être traité de façon concomitante avec la question du gaspillage alimentaire et de l'éducation.

L'éducation, indispensable, doit interroger nos habitudes alimentaires et nous apprendre à consommer différemment en intégrant les notions de circuits courts, de sobriété énergétique, en achetant légumes et fruits de saison. Là encore l'avis trace

des pistes utiles qui viennent renforcer des prises de conscience déjà à l'œuvre.

Enfin, l'avis constate le foisonnement d'initiatives locales et met en avant la question des territoires, de leurs populations, de leur géographie agricole, de leurs circuits de distribution, de leurs instances politiques ou associatives mais aussi de l'emploi. Il fait référence aux outils de décision notamment les SRADDET, discutés dans les CESER. Ainsi, il propose de renforcer les Projets alimentaires territoriaux, au plus près des réalités et dynamiques territoriales rejoignant en cela d'autres avis du CESE, permettant ainsi de réduire les fractures, de préparer les nécessaires transitions et d'inscrire les citoyens dans des projets communs de développement durable co-construits.

L'Unsa a voté cet avis.